

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 10 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : M. Michel Carlod

Présents : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perreal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Dalmedo, Amorin, Bigot, MM. Merme, Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville

Excusés : M. Emery (donne pouvoir à M. Vesin), Mmes Meresse, Vernaz

Absent : -

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2015**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Gendarmerie-Avenant marché Perrière**
- **Conseil Communautaire**
- **Contrat d'entretien des centrales d'air**
- **Convention avec les communes de Farges, Challex, Pougny, Péron, St Jean-de-Gonville, Thoiry, Léaz, Chézery et Collonges- groupement de commandes**
- **Motion de soutien aux notaires**
- **Rapport des commissions municipales**
- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour concernant la construction du centre communal multi activités, l'avenant n°1 du lot n° 9 menuiserie intérieure.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michel Carlod est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2015

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2015 est adopté, à l'unanimité.

3. Construction d'un centre multi-activités : Avenant n°1 sur le lot n°9, menuiseries intérieures

Le présent avenant entre la mairie de Collonges et l'entreprise Menuiserie Beal, titulaire du lot n°9, a pour objet de prendre en compte la plus-value au marché initial, suite à la demande du maître d'ouvrage de pose de portes stratifiées à la place de portes alvéolaires postformées prévues au dossier d'origine.

Il s'agit d'une régularisation de cet avenant n°1, daté du 1^{er} juillet 2013, suite à un défaut de transmission des documents entre la mairie de Collonges et l'architecte.

Le montant de cet avenant est de 2064,00 € HT, soit 2468,54 € TTC.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 avec l'entreprise Menuiserie Beal, d'un montant de 2064, 00 € HT, et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

4. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente **neuf déclarations d'intention d'aliéner**, il s'agit de :

- la propriété de M. GOUVEIA Francisco et Mme RIBEIRO Claudia, 20 rue de la Source,. Parcelle F 1381 de 124 m².
Acquéreurs : M. NOURI Ali et Mme MERIGEAU Marie, 275 route de St Jean-de-Gonville, 01630 Peron.
- La propriété de M. et Mme JENLINSKI Guillaume, 8 rue de la Source, parcelle F 1393, de 135 m².
Acquéreur : M. Kajetan FUCHSBERGER, 156 rue du Mont Rond, 01630 Saint-Genis-Pouilly.
- La propriété de M. et Mme SEISSAU Michel, Chemin des Arbalettes, parcelles B 1209, B 1210 de 704 et 296 m².
Acquéreur : Sarl aménagements rénovation construction entreprise, 80 route du Nant, Zac de Magny, 01280 Prévessin-Moens.
- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, chemin des Arbalettes, parcelles B 1246 et B 1248, de 167 m² et 466 m².
Acquéreurs : M. Christophe COTTET et Mlle Aurélie CUVILLIE, 72 Chemin de la Louye, 01630 PERON.
- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, Chemin des Arbalettes, parcelles B 1234 et B 1240, de 323 m² et 377 m².
Acquéreurs : M. Jérémy GARCIA et Mlle Diane BEY, 493 route de la Fontaine, 01280 Prévessin-Moens.
- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, Chemin des Arbalettes, parcelles B 1249, B 11250, de 633 et 604 m²
Acquéreurs : M. Pierre SAPORITO et M. Sébastien SAPORITO
- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, Chemin des Arbalettes, parcelle B 1245, de 594 m².
Acquéreur : ARC ENTREPRISE, 80 route du Nant, 01280 Prévessin-Moens.
- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, Chemin des Arbalettes, parcelles B 1235 et B 1241 de 345 et 359 m².
Acquéreur : M. Mustafa MURAT
- La propriété de la Sarl Les belles Vues d'Ecorans, Chemin des Arbalettes, parcelle B 1251 de 679 m².
Acquéreur : SCI JEANTHO.

5. Gendarmerie- Avenant marché Perrière

L'entreprise Perrière, par délibération du 9 décembre 2014, a été retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 39 121, 67 €.

Le cabinet Chapuis a été mandaté pour savoir si le bâtiment pouvait supporter cette nouvelle toiture. Afin de garantir l'ensemble, il a demandé à l'entreprise de prévoir des poutres de stabilité. Le montant de ce travail supplémentaire s'élève à 2788, 80 €. Dans le devis initial, il était prévu une isolation par le déroulage d'une laine de verre de 200 mm pour un coût de 1781, 41 € HT.

Du fait de la mise en place sur le pourtour de la toiture des poutres de stabilité, il était impossible de dérouler la laine de verre sans marcher dessus et réduire son efficacité.

En remplacement de ce mode d'isolation, il a été décidé de souffler de la laine de roche sur une épaisseur de 225 mm pour un coût de 2384, 28 € HT d'où une plus-value de 602, 87 € HT.

L'avenant total s'élève à 2788, 80 + 602, 87= 3391, 67 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant de l'entreprise Perrière Charpente pour un montant de 3391.67 € HT, et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

6. Conseil Communautaire

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain du 13 janvier 2015 qui implique la reconstitution du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex,

La commune de Collonges est actuellement représentée par 2 conseillers communautaires :

- M. André DUPARC,
- Mme Maud RIVOLLIER.

A l'issue de la reconstitution, elle sera représentée par un conseiller communautaire.

L'arrêté de Monsieur le Préfet précise que « les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un conseiller communautaire suppléant. »

M. André Duparc se présente comme titulaire avec Mme Maud Rivollier comme suppléante.

Il est procédé au vote sur ce choix du conseiller communautaire titulaire et de son suppléant :

Pour: Mmes Morel, Nury, Rivollier, Falot, Dalmedo, Amarin, Bigot, MM. Duparc, Perreal, Merme, Aymont, Ameno, Carlod, Vesin (qui a reçu un pouvoir de M. Emery), Deville,

Abstention : -

Contre : -

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, élit M. André DUPARC conseiller communautaire titulaire et Mme Maud RIVOLLIER conseillère communautaire suppléante et mandate M. le Maire aux fins d'exécuter la présente décision.

7. Contrat d'entretien des centrales d'air

L'école maternelle et le vestiaire sont équipés chacun de 2 centrales de traitement d'air double flux. Chaque année, elles doivent être contrôlées et les filtres échangés.

L'entreprise GONCET nous propose un contrat d'entretien annuel de 1129, 80 € HT pour les 2 sites.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le contrat d'entretien annuel des centrales d'air avec l'entreprise GONCET, de 1129.80 € HT, et autorise M. le Maire à signer ce contrat.

8. Convention avec les communes de Farges, Challex, Pougny, Péron, St Jean-de-Gonville, Thoiry, Léaz, Chézery et Collonges- groupement de commandes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes du Sud gessien ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de procéder à la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures.

La mutualisation des besoins en matière de travaux, de services et de fournitures permet d'obtenir un effet de volume avec des conditions plus avantageuses. Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts pour ce type de commande publique, Monsieur le Maire propose la constitution d'un groupement de commandes avec les communes suivantes :

- Challex, Chézery-Forens, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, St-Jean-de-Gonville, Thoiry.

La liste des familles d'achat entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est indiquée ci-après. Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer autant que de besoin. L'ensemble des entités membres du groupement désigne un coordonnateur du groupement par famille d'achat. Le groupement est alors représenté par le représentant légal du coordonnateur.

Famille d'achat	Coordonnateur
Marché à bon de commandes travaux courants de voiries et réseaux divers	Mairie de Péron
Marchés d'entretien de voirie	Mairie de Pougny
Marchés d'assurances	Mairie de Collonges
Marchés de fournitures pour le service de restauration scolaire et portage de repas des aînés	Mairie de Thoiry
Marchés de services pour la réalisation d'études techniques	Selon opportunité
Marchés de services pour la réalisation de contrôles techniques réglementaires des bâtiments et lieux publics	Mairie de Léaz
Marchés de fournitures de bureau	Mairie de Farges
Marchés de fournitures techniques	Mairie de St Jean-de-Gonville
Divers	Selon opportunité

Le coordonnateur est chargé de recueillir et centraliser les besoins de chaque membre du groupement, organiser et assurer les procédures de consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics.

La mission du coordonnateur s'arrête à la proposition d'attribution de l'attributaire commun aux marchés de travaux, fournitures et services, faisant l'objet de la consultation.

Monsieur le Maire précise qu'une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par les 9 entités membres.

Cette convention prévoit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Chaque membre du groupement exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de constituer un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud Gessien dont les membres sont :
 - Challex, Chézery-Forens, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, St Jean-de-Gonville et Thoiry.
- **DESIGNE** un coordonnateur du groupement par famille d'achat. Le groupement est alors représenté par le représentant légal du coordonnateur.

Famille d'achat	Coordonateur
Marché à bon de commandes travaux courants de voiries et réseaux divers	Mairie de Péron
Marchés d'entretien de voirie	Mairie de Pougny
Marchés d'assurances	Mairie de Collonges
Marchés de fournitures pour le service de restauration scolaire et portage de repas des aînés	Mairie de Thoiry
Marchés de services pour la réalisation d'études techniques	Selon opportunité
Marchés de services pour la réalisation de contrôles techniques réglementaires des bâtiments et lieux publics	Mairie de Léaz
Marchés de fournitures de bureau	Mairie de Farges
Marchés de fournitures techniques	Mairie de St Jean-de-Gonville
Divers	Selon opportunité

- **DIT** que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,

- **ELIT** pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- membre titulaire : M. DUPARC

- membre suppléant : M. PERREAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

9. Motion de soutien aux notaires

Maîtres Gauvin et Berrod nous ont transmis une motion de soutien aux notaires de France, suite au projet de loi sur la croissance et l'activité présenté par M. Macron, ministre de l'Economie, dont une partie parmi d'autres, concerne la réforme des professions réglementées.

Il est procédé au vote sur la motion de soutien aux notaires de France :

Pour : MM. Perreal, Merme, Mmes Nury, Dalmedo, Rivollier

Abstention : MM. Aymont, Carlod, Mmes Morel, Amarin, Bigot

Contre : MM. Duparc, Vesin (+ 1 pouvoir), Ameno, Deville, Mme Fallot

Le conseil municipal, à la majorité, se prononce contre la motion de soutien aux notaires de France.

10. Rapport des commissions municipales

Commission Voirie : M. Perreal, adjoint responsable de la voirie, remercie les employés communaux, les entreprises et les particuliers qui ont œuvré, sans ménager leurs efforts, pendant des journées interminables, pour lutter contre cet épisode neigeux qui s'est abattu sur notre village : 80 cms de neige cumulée, alors que dans les villages voisins, Farges et Péron, l'épaisseur atteignait 40 cms.

Tous les membres du conseil apprécient et s'engagent à l'avenir à prendre en compte les conseils avisés reçus par mail de M. Guillaume Gardette 205 rue Pré Bachat, M. Thibault Guelque rue Pré Bachat, Mme Pamela Cabrera 95 rue Pré Bachat, M. Paulo Abrantes rue du Mont Blanc.

En cas d'un nouvel épisode neigeux, ils pourraient prêter mains fortes à tous les anonymes, les bénévoles qui sans rien dire, ont déneigé des trottoirs et des voiries pour faciliter les déplacements dans le village. Merci pour leur discrétion et leur efficacité. Vous avez dit solidarité : nous sommes tous Collongeois.

11. Courriers – Divers

M. Olmi remet son cabinet de géomètre à son fils, Pascal.

La commission Finances se réunira le lundi 23 février à 19 heures pour la préparation du budget primitif 2015.

Le CCAS se réunira le jeudi 5 mars à 18h30 pour le budget primitif 2015 et la préparation du voyage des aînés.

La séance est levée à 21 h 45.
